

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'APC de TIXTER informe l'ensemble des soumissionnaires participant au appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 03/2026 ayant Pour l'opération de :

**Réalisation d'une cantine scolaire à l'école primaire khebibeche makhlouf tixter centre**

Apparus au presse écrite : **صدى اليوم** et INFO MASS MEDIA le : 25/03/2026

et au presse électronique : TSA et Dz Watch le : 29/03/2026

Est attribuée provisoirement selon le tableau ci-dessous :

Nom de l'opérateur économique	NIF	Montant de l'offre proposé avant rabais en TTC	Montant de l'offre proposée après rabais en TTC	Montant de l'offre corrigé avant rabais en TTC	Montant de l'offre corrigé après rabais en TTC	Délai d'exécution	Note Technique	Observation
KEBBOUS AMOR Entreprise Des Travaux De Bâtiments dans ses Différentes Etapes	18419390105115500000	13.254.127,29DA	12.856.503,47DA	13.310.828,54DA	12.911.503,68DA	105 jour	54/100p	Moins disant

Conformément à l'article 56 du Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n°15 247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire peut introduire un recours auprès du président de la commission des marchés publics communal (Siège Apc Tixter ) dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics ou la Presse écrite ou la Presse électronique .

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal , la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières , sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard **trois(3) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire , pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Le Président de L'APC